

**DEPARTEMENT DES
LANDES
COMMUNE DE VIELLE-
SAINT-GIRONS**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

15

**Nombre de conseillers
présents :**

12

Nombre de votants :

15

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020
A 19 heures**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Vielle-Saint-Girons s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Karine DASQUET, Maire.

Présents : M./Mme BRANDT Gilles, BRUTAILS Magali, BRUNET Romain, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DA SILVA Maria de Concession, DASQUET Karine, JARREAU Dominique, JOUSSELIN Nadine, LAUSSU Cédric, STUDNIAREK Nicole, TARSOL Philippe.

Absents et excusés :

M. FONQUERGNE Estève a donné pouvoir à Mme Karine DASQUET, Mme LABBÉ Aurore a donné pouvoir à M. Dominique JARREAU, Mme POIRET Caroline a donné pouvoir à Mme Nathalie CAMOUGRAND.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie CAMOUGRAND se présente et est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du conseil Municipal du 16 juin 2020
- Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Littoral Landais
- Budget primitif 2020 – budget annexe du lotissement l'Arrayade
- Budget primitif 2020 – budget communal
- Coupe de bois 2020
- SYDEC – déploiement de la fibre optique à Vielle Saint Girons – Modalités des travaux d'élagage
- Restauration scolaire – gratuité des repas
- Renouvellement adhésion au service remplacement du CDG40
- Rapport sur les délégations confiées au Maire

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2020

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Littoral Landais

Il s'agit du syndicat assurant la maîtrise d'ouvrage du nettoyage différencié du littoral.

Vu l'article 2121-33 et L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales

Vu les statuts du syndicat mixte du littoral landais,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Philippe TARSOL, délégué titulaire et M. Romain BRUNET délégué suppléant.

3 Budget primitif 2020 du lotissement l'Arrayade

Madame le Maire expose les éléments utiles au vote du budget annexe primitif du lotissement l'Arrayade pour l'exercice 2020.

Elle précise qu'il est bâti sur des dépenses de réparation (bâche d'eau) et sur les recettes des lots réservés.

Le budget annexe du lotissement l'Arrayade sera clôturé, au 31/12/2020.

L'excédent sera reversé au budget principal de la commune.

Le budget proposé s'équilibre à :

- 367 572,53 € en section de fonctionnement

- 213 295,53 € en section d'investissement

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres	Libellés	Montants
002	Déficit antérieur	49 965,98
011	Charges à caractère général	13 000,00
65	Reversement de l'excédent au budget principal	150 329,55
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	154 277,00
	Total	367 572,53

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, ventes	154 277,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	213 295,53
	Total	367 572,53

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	213 295,53
	Total	213 295,53

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent reporté	59 018,53
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	154 277,00
	Total	213 295,53

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la M 14,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du lotissement l'Arrayade.

4 Budget primitif 2020 – budget communal

Rappel du Compte administratif 2019

A la clôture de l'exercice, le montant des recettes s'élevait à 3 472 344,48 €, celui des dépenses était de 3 018 639,99 €. Le résultat est de 453 704,49 €.

Le report 2018 était 1 624 434,53 €. Le résultat cumulé est de 2 078 139,02 €.

En investissement, le déficit total est de – 934 743,23 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 023 441 €

Le besoin de financement est de 1 958 184,23 €.

Affectation des résultats

Pour couvrir le besoin de financement, 1 960 000 € sont affectés en investissement.

Un montant de 118 139,02 € est reporté en fonctionnement.

Madame le Maire précise que le budget est bâti sur une estimation des recettes fiscales avec le maintien du taux des taxes communales, à savoir :

- taxe foncière (bâti) 17,91%
- taxe foncière (non bâti) 36,33%

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, l'Etat compensera à la commune le même montant que celui perçu en 2019.

Le budget proposé s'équilibre à :

- 3 085 289 € en section de fonctionnement
- 3 058 434 € en section d'investissement

Présentation des grandes lignes du budget

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	931 500
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 520 000
65	Autres charges de gestion courante	221 100
66	Charges financières	37 000
67	Charges exceptionnelles	41 000
042	DAP	44 000
022	Dépenses imprévues	0
023	Virement à la section d'investissement	200 689
014	Atténuation de produits	90 000
	Total	3 085 289

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, domaines...	119 000
73	Impôts et taxes	2 120 370
74	Dotations, subventions, participations	266 250
75	Autres produits de gestion courante	421 430
77	Produits exceptionnels	30 000
13	Atténuation de charges	10 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	118 139
	Total	3 085 289

Section d'investissement

Dépenses (avec restes à réaliser 2019)

Chapitre	Libellé	Montant
002	Déficit antérieur reporté	934 744
10	Dotations, fonds divers	3 500
16	Emprunts et dettes	62 250
20	Immobilisations incorporelles	2 000
204	Subventions versées	90 875
205	Logiciel	2 000
21	Immobilisations corporelles	552 959
23	Immobilisations en cours	1 405 106
45	Travaux pour compte de tiers	5 000
	Total	3 058 434

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers, réserves	321 000
13	Subventions reçues	445 125
16	Emprunt	82 620
001	Excédent reporté	200 689
1068	Virement du fonctionnement	1 960 000
45	Recettes travaux compte de tiers	5 000
040	Opérations d'ordre	44 000
	Total	3 058 434

Recettes :

- Restes à réaliser : 5 149 €
- Virement du fonctionnement : 1 960 000 €
- Amortissement : 44 000 €
- FCTVA : 200 000 €
- Taxe d'aménagement : 121 000 €
- Subventions attendues : 439 976 €
- Emprunt 82 620 €.

Dépenses:

Capital des emprunts : 60 000 €

Restes à réaliser : 1 028 590 €

Principaux projets :

- Salle des fêtes : 400 000 € (Pour mémoire : 910 000 € de report)
- Achat logements PPRT : 270 000 €
- Etude plan plages océanes : 60 000 €
- Achat matériel de tonte : 52 000 €
- Participation SYDEC : 40 000 €

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la M 14,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

5 Coupes de bois 2020

Madame le Maire indique que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles de forêt. Chaque année, il est proposé des parcelles de pin à couper, en fonction de l'âge des peuplements.

Les coupes de bois pour 2020 sont les suivantes :

- Route de la plage - 7 hectares – 4^{ème} éclaircie – Lot à marquer avant la vente
- Pierresse lieu-dit Biron – 11 hectares – 1^{ère} éclaircie – lot au stérage
- Lieu-dit le Tuc – route de Mongrand – 4 hectares – 2^{ème} éclaircie – lot au stérage
- La Lette – 10 hectares - 4^{ème} éclaircie – lot à marquer avant la vente
- Gracian – 5 hectares – 2^{ème} éclaircie – lot au stérage
- Lieu-dit Tine – 2 hectares – 2^{ème} éclaircie – lot au stérage
- Monlon – 10 hectares – 2^{ème} éclaircie – lot au stérage

Avant la coupe, il sera procédé à un nettoyage de la végétation.

Les entreprises forestières souhaitent de plus en plus acheter du bois certifié PEFC, label garantissant une gestion durable de la forêt.

Afin d'obtenir ce label, il est possible de mandater un expert forestier pour réaliser un règlement type de gestion. Ce document permet de définir sur plusieurs années, un programme annuel de coupes, tout en préservant de façon durable la forêt communale.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le programme de coupe de bois pour 2020,
- De réaliser un règlement type de gestion, avec l'aide d'un expert forestier agréé.

6 – SYDEC – Déploiement de la fibre optique à Vielle-Saint-Girons – modalités des travaux d'élagage

Le Département des Landes a confié au SYDEC le déploiement de la fibre optique sur le territoire landais, en dehors des villes et agglomérations couvertes par un opérateur privé. Après la commune de Léon en 2019, les travaux de mise en place de la fibre optique vont concerner en 2020 les communes de Linxe, Saint-Michel Escalus et Vielle-Saint-Girons.

Pour la commune, les travaux de raccordement de la fibre sont prévus à la fin de l'été, principalement au bourg de Vielle.

Des travaux d'élagage sont demandés aux propriétaires riverains avant la mise en place de la fibre. Le choix leur est laissé de faire par eux même les travaux ou de les réaliser par la société AKKA Forest, entreprise d'élagage mandatée par le SYDEC, selon la grille de tarifs transmise.

Dans ce cas, le SYDEC adressera un devis à la commune pour validation. L'intervention de l'entreprise se fera sous le contrôle du SYDEC. Au terme de l'intervention, le SYDEC enverra à la commune un récapitulatif et la facturation, qui sera ensuite transmis aux administrés concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les modalités des travaux d'élagage proposées par le SYDEC pour le déploiement de la fibre optique,
- De facturer aux administrés les tarifs des travaux d'élagage transmis par le SYDEC, en opérations de compte de tiers,
- D'appliquer un forfait de 5 € à chaque facture pour les frais de gestion (courriers, envois postaux)

7 – Restauration scolaire – gratuité des repas

Depuis la date de la fin du confinement, la commune de Vielle Saint Girons s'est organisé pour accueillir les enfants, en temps périscolaire et à la cantine. Afin d'éviter les risques de contamination, des repas froids, préparés par la cantine scolaire ont été distribués en classe, jusqu'au 4 juillet. Les enseignants présents ont aussi bénéficié de ces repas. Les enfants ont été aussi accueillis en garderie, les journées où ils n'avaient pas classe.

Le tarif de la restauration scolaire est à la charge des parents est 2 €.

Le tarif de la garderie est de 0,91 € pour le matin et de 0,91 € pour la garderie du soir.

Pour aider les familles, il est proposé de ne pas facturer les repas, ni la garderie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les tarifs votés de la cantine et de la garderie,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la gratuité des repas de restauration scolaire, du 26 mai au 4 juillet 2020 pour les repas servis aux enfants et aux adultes.
- De valider la gratuité de la garderie du matin et du soir du 26 mai au 4 juillet 2020.

Monsieur Romain Brunet remercie la municipalité pour cette décision qui a été très appréciée des parents d'élèves.

8 – Renouvellement de l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion des Landes propose aux collectivités adhérentes un service remplacement, permettant de pallier momentanément à l'absence de personnel titulaire.

La commune de Vielle Saint Girons avait adhéré en 2006 à ce service. La convention est devenue caduque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention transmis par le Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion de la commune au service remplacement du Centre de Gestion des Landes
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 40.

9 - RAPPORT SUR LES DELEGATIONS CONFIEES AU MAIRE

Décisions du Maire

N°	Objet
14	Tarifs séjour Pays Basque organisé par la Maison pour tous juillet 2020
15	Tarifs séjour île d'Oléron Royan organisé par la Maison pour tous aout 2020
16	tarif sorties CLSH 2020
17	fixation tarif stage piano juillet 2020
18	location logement Surf Club La lette
19	mise à disposition parcelle terrain privée Xavier Cazenave

Fin de la séance à 20 heures.

Table des délibérations de la séance du 10 juillet 2020

COM2020071001 Désignation des représentants au Syndicat Mixte du Littoral Landais

COM2020071002 Budget primitif 2020 du lotissement l'Arrayade

COM2020071003 Budget primitif 2020 du budget communal

COM2020071004 Coupes de bois 2020

COM2020071005 Déploiement de la fibre optique à Vielle-Saint-Girons – modalités des travaux d'élagage

COM2020071006 Restauration et garderie scolaires – gratuité des repas et de la garderie

COM2020071007 Renouvellement de l'adhésion au service remplacement du CDG40